Règlement de l'épreuve

L'Association « COURIR A MONTECH » organise sa 11ème édition de la course pédestre des « 5 et 10km de Montech », le Vendredi 25 Août 2023. L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non licenciés (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence FFA pour la saison 2023). Le départ et l'arrivée seront donné à l'Ancienne Papeterie à partir de 19h15 pour les 5 km et 10 km. La course fait partie du **Challenge FOULEES 32** et du **Challenge R. Penny / La Dépêche du midi / Rrunning sur les 10kms**

Responsabilité, certificat médical, assurance

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Chaque coureur autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer. Les concurrents renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, ils s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence FFA-Triathlon-FSGT pour la saison 2023 devra être présenté lors du retrait du dossard.
Les certificats médicaux sont conservés par l'organisateur, ils ne sont pas rendus. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés et vidéos pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion.

Vols et effractions

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou effractions.

Sécurité

En dehors des voitures des organisateurs, aucun véhicule motorisé ne pourra suivre la course. De même ne sont pas autorisés les accompagnateurs cyclistes. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route. L'épreuve sera encadrée par les organisateurs.

Inscriptions

Pour les 5kms : 7€ (inscription sur Internet) et 9€ (le jour de la course)
Pour les 10kms : 10€ (inscription sur Internet) et 12€ (le jour de la course)
Sur chaque inscription, 1 euro sera versé à l'association « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 82 ».
Inscription des mineurs au 5 et 10kms : A la suite de la publication du décret n°2021-564 du 7 mai 2021, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus obligatoire pour les publics mineurs. Désormais, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur.
Les inscriptions le jour de la course seront possibles mais il est demandé aux participants de privilégier les inscriptions par internet sur le site CHRONOSTART avant le 25/08/2023 – 12h, afin de limiter l'affluence le jour de la course.
Un stand sera présent le soir de la course entre 17h30 et 19h10 pour les inscriptions et retrait des dossards.
Inscription possible jusqu'au 20/08/2023 par courrier (COURIR A MONTECH, 45 route de Lacarral, 82700 MONTECH).
Tout engagement est ferme et définitif, et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation ou annulation des épreuves pour raison administrative ou cas de force majeure.

Catégories

Pour les courses du 5 et du 10 km, les catégories sont (minimes sur le 5), cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.

Ravitaillement

Il sera disposé à l'arrivée et mi-parcours.

Récompenses et classements

Les classements seront visibles à partir du lendemain sur les sites de courses à pied. Affichage sur place.
Un cadeau pour l'occasion sera offert aux 150 premiers inscrits des deux courses confondues.
Seront récompensés, les 3 premiers au scratch de chaque épreuve chronométrée et les 1ers de chaque catégorie de Junior à M10 hommes et femmes uniquement du 10kms,
Le chronométrage sera assuré par puce électronique

Acceptation

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité ainsi que de la charte du coureur.

Courses enfants

2 courses pour les enfants de 6 - 9 ans (2014 à 2017) et 10-13 ans (2012 à 2013) seront organisées sur une distance d'environ 800m pour les plus jeunes et 1600m pour les autres. L'engagement est gratuit et le certificat médical facultatif car il n'y aura pas de classement officiel.
Un goûter leur sera proposé à l'issue de la course et des cadeaux récompenseront tous les arrivants.

Inscriptions sur place entre 17h30 et 18h40.
- 18h45 pour les 800m -6/9 ans
- 19h00 pour les 1600m – 10/13 ans

Repas d'après course

Le Marché Gourmand organisé par le Comité des Fêtes sera situé Place Jean Jaurès.